



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 6 mai 2019 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-19-061

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 6 mai 2019 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat
6. Traitement des gros rebuts au centre de tri de «Services sanitaires Denis Fortier»
7. Mandat pour Avizo Experts-Conseils

8. Demande de certificat d'autorisation pour la réalisation du projet de captage et de traitement des eaux usées auprès du MELCC
9. Engagement de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
10. Projet contrat Solanges Thibault
11. Adoption du règlement numéro 2019-RM-SQ-2 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec
12. Achat d'un nouveau camion pour la municipalité
13. Commandite-Activité au Club des Routiers 4x4.
14. Matériaux granulaires et machinerie 2019
15. Abat-poussière 2019
16. Balayage de rues 2019
17. Proclamation de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2019-2020
18. Correspondance
19. Varia-OTJ
20. Période de question(s)
21. Levée de la séance

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

NO-19-062

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-19-063

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET
DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES (ÉTAT DES RÉSULTATS
BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

Claude Blais pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de juin, juillet, et août 2019

ADOPTÉE

NO-19-065

**ADOPTION DE LA PROCÉDURE
PORTANT SUR LA RÉCEPTION
ET L'EXAMEN DES PLAINTES
FORMULÉES DANS LE
CADRE DE L'ADJUDICATION
OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que cette procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

NO-19-066

**TRAITEMENT DES GROS REBUTS AU
CENTRE DE TRI DE «SERVICES
SANITAIRES DENIS FORTIER»**

Dans l'objectif de récupérer au maximum les objets cédés aux gros rebuts en favorisant la récupération et en diminuant l'accumulation inutile au site d'enfouissement de ce genre de rebuts, la direction de « Services sanitaires Denis Fortier » nous offre de traiter ceux-ci à leur centre de tri lors de la cueillette prévue pour le 5 juin prochain. Le prix coûtant après le remboursement des taxes de ce traitement est de 108,24\$ la tonne métrique

À cet égard, il est proposé par SOLANGES THIBAUT, appuyé par ANDRÉ MERCIER et résolu à l'unanimité des conseillers de confier à la firme « Services sanitaires Denis Fortier » le traitement de nos rebuts recueillis lors de la journée du 5 juin 2019.

Pour ce service et conformément à leur proposition datée du 2 avril 2019, le prix coûtant après le remboursement des taxes pour la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est de 108,24\$ la tonne métrique.

ADOPTÉE

NO-19-067

MANDAT POUR AVIZO EXPERTS-CONSEILS

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil, dans le cadre du projet de captage et de traitement des eaux usées, mandatent la firme Avizo Experts-Conseils pour la préparation des plans et devis définitifs pour la construction conformément à l'article 6 du bordereau de soumission pour la somme de 6 800\$ plus taxes.

ADOPTÉE

NO-19-068

**DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION POUR LA
RÉALISATION DU PROJET
DE CAPTAGE ET DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES AUPRÈS DU MELCC**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la firme Avizo Experts-Conseils à déposer la demande de certificat d'autorisation pour la réalisation du projet de captage et de traitement des eaux usées auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et confirme son intention de présenter tout engagement en lien avec cette demande.

ADOPTÉE

NO-19-069

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le conseil municipal s'engage :

- à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux en lien avec l'autorisation accordée;
- à respecter les exigences de rejet;
- à mettre en œuvre un programme de suivi;
- à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;

- à transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAE;
- à conclure un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière;
- à mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

ADOPTÉE

NO-19-070

PROJET CONTRAT SOLANGES THIBAUT

Madame Solanges Thibault présente à cette séance ordinaire du conseil du 6 mai 2019 divulgue son intérêt et s'abstient de participer, de voter et se retire de la prise de décision par rapport à la résolution suivante relativement à la vente par cette dernière à la Municipalité d'une partie du lot 4 912 604 au cadastre du Québec dans la circonscription de Thetford et ce, afin d'y implanter un système de traitement des eaux usées.

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec Madame Solanges Thibault relativement à la vente par cette dernière à la Municipalité d'une partie du lot 4 912 604 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford et ce, afin d'y implanter un système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la résolution no.18-198 adoptée le 3 décembre 2018 par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les procédures de lotissement de l'ancien lot 4 912 604 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford ont été complétées par la firme d'arpenteurs Ecce Terra;

CONDIDÉRANT que la vente par Madame Solanges Thibault en faveur de la Municipalité portera sur le lot 6 298 956 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford, étant le lot résultant de la procédure de lotissement ;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'acte de vente a été soumis à la Municipalité par Me Mélissa Blais, notaire à des fins d'approbation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cette vente soit conclue sans garantie légale aux risques et périls de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet d'acte de vente soumis par Me Blais respecte l'entente intervenue entre Madame Thibault et la Municipalité et respecte les attentes de la Municipalité;

Il est proposé par : CARL CROTEAU

Appuyé par : ANDRÉ MERCIER
Et résolu ce qui suit :

De CONFIRMER à Me Mélissa Blais, notaire, que la Municipalité accepte le projet d'acte de vente tel qu'il lui a été soumis.

DE CONSENTIR à ce que Me Blais transmette une copie du projet d'acte de vente à Madame Thibault en lui spécifiant que celui-ci respecte les attentes de la Municipalité.

DE REQUÉRIR Me Blais de procéder à la signature de cet acte de vente le plus rapidement possible.

D'AUTORISER Madame Jessika LACOMBE, maire et Madame Ghislaine LEBLANC, directrice générale, à signer le projet d'acte de vente soumis par Me Mélissa Blais, notaire.

ADOPTÉE

NO-19-071

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2019-RM-SQ-2
CONCERNANT LE COLPORTAGE
(APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ
DU QUÉBEC)**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire de régler la présence de colporteurs sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu dépôt et présentation du projet de règlement lors de la séance du 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'afin de préciser la portée du présent règlement concernant le colportage des copies du règlement sont accessibles pour consultation public. Une copie du règlement numéro 2019-RM-SQ-2 est remise aux membres du conseil présents et / ou absents via leur courriel personnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : ROCK CÔTÉ

Appuyé par : CLAUDE BLAIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le règlement portant le numéro 2019-RM-SQ-2 concernant le colportage.

ADOPTÉE

NO-19-072

**ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION
POUR LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur Carl Croteau présent à cette séance ordinaire du conseil du 6 mai 2019 divulgue son intérêt et s'abstient de participer, de voter et se retire de la prise de décision par rapport à la résolution suivante relativement à l'achat d'un nouveau pick-up pour la municipalité.

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

APPUYÉ PAR SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de faire l'achat d'un nouveau camion pour la municipalité au montant approximatif de 17 000\$ plus taxes ainsi que le coût de toutes les dépenses inhérentes à cette acquisition.

ADOPTÉE

NO-19-073

**COMMANDITE-ACTIVITÉ
AU CLUB DES ROUTIERS 4X4**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer 100,00\$ pour l'activité au Club des Routiers 4x4 qui se tiendra le 1^{er} juin 2019 dans le rang 9 à St-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-19-074

**MATÉRIAUX GRANULAIRES
ET MACHINERIE RELATIVE À
DES TRAVAUX DE VOIRIE 2019**

Monsieur André Mercier présent à cette séance ordinaire du conseil du 6 mai 2019 divulgue ses intérêts et s'abstient de participer, de voter et se retire de la prise de décision par rapport à la résolution suivante concernant les matériaux granulaires et machinerie.

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU notre nouveau règlement numéro 378 concernant la politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été demandées auprès de fournisseurs afin d'obtenir la liste de prix de leur machinerie ainsi que pour les matériaux granulaires, étendus, nivelés incluant le transport (CG-14) et la provenance des matériaux.

ATTENDU que c'est des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des fournisseurs;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des prix reçus et l'évaluation de la qualité du service reçu dans les années antérieures;

POUR CES RAISONS, les membres de ce conseil accordent le contrat à Germain Daigle Excavation & Fils inc., celui-ci ayant présenté le plus bas prix global et/ ou la meilleure offre de service globale.

ADOPTÉE

NO-19-075

ABAT-POUSSIÈRE 2019

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU notre nouveau règlement numéro 378 concernant la politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été demandées auprès de fournisseurs de chlorure de calcium liquide 35% ou AP35 pour l'achat d'abat-poussière pour 2019;

ATTENDU que c'est des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des fournisseurs;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des prix reçus et l'évaluation de la qualité du service reçu dans les années antérieures;

POUR CES RAISONS, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Somavrac C.C. à 0.3400\$/litre, la meilleure offre de service globale.

ADOPTÉE

NO-19-076

BALAYAGE DE RUES 2019

ATTENDU QUE le débroussaillage devra être fait obligatoirement entre le 15 juillet 2019 et le 1^{er} août 2019;

POUR CES RAISONS, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Michel Côté, service de débroussaillage, pour un montant de plus ou moins 3 000,00\$.

ADOPTÉE

NO-19-078

**PROCLAMATION DE LA
CAMPAGNE ANNUELLE
DE PROMOTION
DE LA SANTÉ MENTALE
2019-2020**

Considérant que la **Semaine nationale de la santé mentale** qui se déroule **du 7 au 13 mai** est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « **Agir pour donner du sens**» **dans votre milieu.**

Considérant que la politique gouvernementale de prévention en santé a comme objectif qu'en 2025, 80% de la population ait un niveau élevé de bien-être émotionnel et psychosocial;

Considérant que que participer à la Campagne peut contribuer à atteindre cet objectif collectif ;

Considérant que que la Campagne 2018-2019 proposait « 7 astuces pour se recharger » soit des facteurs de protection en santé mentale;

Considérant que la Campagne 2019-2020 met l'accent sur l'une d'entre elles : **AGIR**

il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne au www.santementaleca.com/intro_2019-2020.html; en encourageant les initiatives et activités** organisées sur le territoire;
- **en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, je, Jessika Lacombe mairesse de la Municipalité Saint-Adrien-d'Irlande, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2019-2020 dans la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices d'un des astuces retenu pour 2019-2020 soit AGIR.

ADOPTÉE

NO-19-079

CORRESPONDANCE

Lettre reçue et datée du 25 avril 2019 de la part du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au sujet du Programme d'infrastructures municipales (PRIMEAU)-sous-volet 1.1

Projet de travaux d'égouts et de réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées
Lecture faite à la séance du conseil 6 mai 2019.

Courriel reçu et daté du 25 avril 2019 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au sujet du Programme de transfert de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

La présente vise à vous informer que votre reddition de comptes finale (incluant le rapport d'audit) soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) a été approuvée par la Direction générale des infrastructures.

NO-19-080

VARIA

OTJ-ventes de pains- Porte à porte sera fait le 22 mai 2019.

Grande Tournée à St-Adrien-d'Irlande le 29 mai 2019 et food-truck

NO-19-081

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-19-082

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 44.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal